



communiqué

Date

Pour publication Le 19 mars 1987

Nº 050

EXAMEN DE L'ACCORD RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Tom McMillan, ministre de l'Environnement, sont heureux de communiquer l'avis suivant:

"La Commission mixte internationale a présenté son Troisième rapport biennal sur l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs aux gouvernements du Canada et des Etats-Unis. En vertu de cet Accord, le Canada et les Etats-Unis doivent maintenant, à titre de signataires, en examiner le fonctionnement et l'efficacité.

Le gouvernement du Canada est déterminé à atteindre les objectifs de l'Accord, qui constitue le principal instrument bilatéral dont disposent le Canada et les Etats-Unis pour résoudre les problèmes de pollution dans les Grands lacs. Nous reconnaissons toutefois qu'il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi nous accueillons favorablement les recommandations détaillées et stimulantes de la CMI.

Nous avons noté avec un intérêt particulier l'importance que les auteurs du rapport accordent à la pollution causée par les produits chimiques toxiques. Le 4 février 1987, la ratification de la Déclaration d'intentions concernant la rivière Niagara signée par les gouvernements du Canada, des Etats-Unis, de l'Ontario et de l'état de New York, marquait une étape importante vers la solution de ce problème. Ce document, qui accompagne et renforce le plan de gestion des produits toxiques déversés dans la rivière Niagara, prévoit que le déversement, en provenance des deux côtés de la rivière, de produits chimiques toxiques rémanents de préoccupation immédiate sera réduit de 50% d'ici 1996. On s'efforce actuellement d'élaborer un plan du même genre pour le lac Ontario.